

Arrêté modificatif de composition des Commission Administrative Paritaire des catégorie A, B et C

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022 des représentants aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté initial n° 23/140/CM du 16 février 2023, portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les arrêtés modificatifs n°23/178/CM du 14 mars 2023, n°24/094/CM du 27 février 2024 et n°24/487/CM du 5 septembre 2024 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A, n°24/653/CM du 24 décembre 2024, n°25/197/CM du 10 avril 2025 et n°25/283/CM du 13 mai 2025 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, la démission de Monsieur Alain BROSSEAU de son mandat du 1^{er} janvier 2026, en qualité de représentant du personnel titulaire pour le syndicat UNION CFTC-CFDT;

Monsieur Bruno OCCELLI représentant du personnel suppléant remplace Monsieur Alain BROSSEAU en qualité de représentant du personnel titulaire pour le syndicat UNION CFTC-CFDT, il convient dès lors de le remplacer par la première candidate élue restante sur la liste du syndicat UNION CFTC-CFDT.

La première candidate élue sur la liste du syndicat UNION CFTC/CFDT est Madame Sandrine DORNE. Dans ces conditions, il convient de remplacer Monsieur Bruno OCCELLI par Madame Sandrine DORNE en qualité de représentante suppléante pour le syndicat UNION CFTC/CFDT.

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, le départ à la retraite du 1^{er} janvier 2026, de Madame Véronique VASSILIOU en qualité de représentante du personnel titulaire pour le syndicat FSU ;

Madame Carole BOUVET représentante du personnel suppléante remplace Madame Véronique VASSILIOU en qualité de représentante du personnel titulaire pour le syndicat FSU, il convient dès lors de la remplacer par la première candidate élue restante sur la liste du syndicat FSU.

La première candidate élue restante sur la liste du syndicat FSU est Madame Dalila BELKAMSA ; Dans ces conditions, il convient de remplacer Madame Carole BOUVET par Madame Dalila BELKAMSA en qualité de représentante suppléante pour le syndicat FSU.

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, le départ à la retraite du 1^{er} octobre 2025, de Madame Corinne MICHEL en qualité de représentante du personnel suppléante pour le syndicat FO ;

Le premier candidat élu restant sur la liste du syndicat FO est Monsieur Luc ASIA, qui est parti à la retraite le 1^{er} mai 2024.

La seconde candidate élue restante sur la liste du syndicat FO est Madame Béatrice PRUDHOMME, qui a quitté la collectivité par voie de mutation le 1^{er} août 2024.

Le troisième candidat élu restant sur la liste du syndicat FO est Monsieur Frédéric MONNOT, qui est parti à la retraite le 1^{er} juillet 2024.

Le quatrième et cinquième candidats élus restants sur la liste du syndicat FO ont par courrier démissionné de leur mandat.

Dans ces conditions, il convient de remplacer Madame Corinne MICHEL par Madame Marie-José NAHLER en qualité de représentante du personnel suppléante pour le syndicat FO.

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, le départ à la retraite en date du 1^{er} avril 2024, de Monsieur Claude MIRALLES en qualité de représentant du personnel suppléant pour le syndicat UNSA ;

Le premier et second candidats élus restants sur la liste du syndicat UNSA ont par courrier démissionné de leur mandat.

La troisième candidate élue restante sur la liste du syndicat UNSA est Madame Hélène TCHAIKOVSKY, qui est partie à la retraite le 1^{er} juillet 2024.

La quatrième candidate élue restante sur la liste du syndicat UNSA est Madame Catherine TEISSIER qui est partie à la retraite le 1^{er} mars 2023.

La cinquième candidate élue restante sur la liste du syndicat UNSA a par courrier démissionné de son mandat.

Dans ces conditions, il convient de remplacer Monsieur Claude MIRALLES par Madame Sabine PRAS en qualité de représentante du personnel suppléante pour le syndicat UNSA.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°25/283/CM du 13 mai 2025 est modifié.

Article 2 :

Suite à la désignation des représentants de l'administration, la composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Pierre LAGET
M. Eric CASADO
M. Roland MOUREN
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Frédéric GUELLE

Suppléants :

M. Vincent GOYET
Mme Mireille BALLETTI
Mme Marie MARTINOD
Mme Emilie CANNONE
Mme Sarah BOUALEM
Mme Claudie MORA
M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
M. Gérard MARIN (FSU)
Mme Carole BOUVET (FSU)
Mme Frédérique ONZIA (UNSA)
Mme Chantal CARVAJAL (UNSA)
M. Patrice AYACHE (FO)
M. Bruno OCCELLI (Union CFTC-CFDT)

Suppléants :

M. Jean-Marc CHARRIERE (FSU)
Mme Dalila BELKAMSA (FSU)
M. César PITOISET (FSU)
Mme Anne ARMAND (UNSA)
Mme Sabine PRAS (UNSA)
Mme Marie-José NAHLER (FO)
Mme Sandrine DORNE (Union CFTC-CFDT)

Reçu au Contrôle de légalité le 23 janvier 2026
Publié le 23 janvier 2026

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Frédéric GUELLE
Mme Claudie MORA
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Roland MOUREN

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Martial ALVAREZ
Mme Mireille BALLETTI
M. Pierre LAGET
Mme Emilie CANNONE
M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadia ASSELMAN (FSU)
Mme Frédérique BONNABESSE(FSU)
M. Cyril RESTOUIN (FSU)
Mme Magali TROSSEVIN (FO)
M. Francis ATOKO (FO)
Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

Suppléants :

Mme Odette LAMARCHE (FSU)
Mme Dalila EL JAOUADI (FSU)
M. Serge TAVANO (FSU)
Mme Caroline CAMBRIANI (FO)
M. Éric MEYNIER (FO)
Mme Fatima BENCHENNI (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
Mme Danielle MENET
M. Christian AMIRATY
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Pierre LAGET
Mme Mireille BALLETTI
Mme Marie MARTINOD
Mme Emilie CANNONE

M. Daniel GAGNON

M. Frédéric GUELLE

M. Roland MOUREN

Mme Sarah BOUALEM

M. Patrick GRIMALDI

M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadège PITALUGUE (FO)

M. Christophe SPANO-PIZZICHETTA (FO)

Mme Elisabeth MAUSSI (FO)

M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

Mme Nabila SEBHI-CHENOUNE (FSU)

Mme Odile DEWINTRE (UNSA)

Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)

M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)

Suppléants :

M. Salah BENHEMANI (FO)

Mme Virginie ARCOS (FO)

M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

M. Edouard GRECO (FSU)

M. Fabien DUMAS (FSU)

M. Michaël BLAVIER (UNSA)

M. Nouredine ABECHA (UNSA)

Mme Véronique DOLOT (CGT)

Article 3 :

Madame Solange Biaggi assure la présidence de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Vincent Goyet assurera cette même présidence.

Article 4 :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2026

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 23 janvier 2026
Publié le 23 janvier 2026